

PROCES VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du Mercredi 14 avril 2021
Salle du marché couvert à THENON

ORDRE DU JOUR



Economie :

Acquisition de terrains dans la zone d'activités économique Les Fauries T2 à Terrasson



Finances :

TEOM 2021 : vote des taux pour le secteur du SIRTOM de Brive

TEOM 2021 : vote du taux pour le secteur du SMCTOM de Thiviers

TEOM 2021 : vote du taux pour le secteur du SMD3

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Jean-Louis PUJOLS, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Edmond Claude DELPY, Patrick DELAUGEAS, Mattia TRENTMONT, Régine ANGLARD, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Frédéric GAUTHIER, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND.

Suppléant : Patrick LEFEBVRE représente Gérard MERCIER,.

Excusés : Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Gérard MERCIER, Jean-Marie CHANQUOI donne pouvoir à Jean-Pierre VERDIER, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Élodie REBEYROL donne pouvoir à Jean-Louis PUJOLS, Sébastien LUNEAU, Olivier ROUZIER, Bernard DURAND, Marc CHAPON, Jean-Michel LAGORCE, Bernard BEAUDRY donne pouvoir à Jean-Yves VERGNE, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Isabelle DUPUY, Fabien JAUBERT donne pouvoir à Maud MANIERE, Roger LAROUQUIE, Laurent PELLERIN donne pouvoir à Lionel ARMAGHANIAN.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.



Acquisition de terrains dans la zone d'activités économique Les Fauries T2 à Terrasson

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	42
Votants :	49
Pour :	49
Contre :	0
Abstention :	0

Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort

Madame BOURRA explique que , dans le cadre de sa compétence Economie et de la gestion des zones d'activités, la communauté de communes a le projet d'étendre la zone d'activités des Fauries sur une tranche 2 à des fins de déploiement des projets d'installations d'entreprise et de réserves foncières.

Ce projet s'inscrit dans le projet intercommunal à plusieurs titres :

- La nécessité de lever le déficit foncier auquel nous faisons face et la nécessité de redéployer l'activité économique sur notre territoire pour apporter une offre foncière à nos entreprises,
- La proximité immédiate avec la zone des Fauries, son classement en zone AUY et la possibilité de rendre opérationnelles ces parcelles au déploiement d'une activité.
- Le potentiel de contacts enregistrés dans les services de la communauté avec des entreprises qui souhaitent s'installer sur notre périmètre au regard de notre situation géographique à périphérie d'une agglomération
 - o Un contexte dans lequel les deux agglomérations riveraines souffrent d'un déficit foncier pour accueillir les entreprises, dont la presse fait l'écho à l'heure actuelle.
 - o Le souhait des entreprises de s'installer en deuxième couronne.
 - o De plus, cet espace a fait l'objet d'un intérêt à compter de l'exercice 2020 à des fins d'installation d'une usine de production de l'huile de noix.
- C'est pour répondre à ces opportunités que nous vous proposons ces acquisitions moyennant un financement moyen terme avec un format d'emprunt moyen terme, avec remboursement anticipé partiel sans frais.

Des opportunités sont à l'étude sur d'autres communes du territoire (Hautefort, Thenon, Pazayac...). Dans cette optique, elle indique visiter avec le chargé de mission économie-tourisme, M. SIEGLER, les différentes communes du territoire pour étudier avec elles, la possibilité d'implantation artisanales, photovoltaïques et économiques.

France Domaines a été consulté à des fins de détermination du prix.

A cet effet, il est proposé d'acquérir des parcelles nues et bâties, comme suit

- **Parcelles nues :**

Propriétaire	Parcelles	TYPE	Superficie en m ²	Tarif unitaire	Prix
LABROUSSE	AK 157	NU	18 471	13	240 123,00 €
LABROUSSE	AK 158	NU	13 458	13	174 954,00 €
CHOUZENOUX	AK 161	NU			
CHOUZENOUX	AK 162	NU			225 342,00 €
CHOUZENOUX	AK 552	NU	17 334	13	
CHOUZENOUX	AK 297	NU	387	13	5 031,00 €
CHOUZENOUX	AK 298	Nu	1 333	13	17 329,00 €
CHOUZENOUX	AK 155	Nu	10 820	13	140 660,00 €
CHOUZENOUX	AK 156	Nu	1 607	13	20 891,00 €
CHOUZENOUX	AK 298	Nu	1 119	13	14 547,00 €
CHOUZENOUX	ak222	Nu	11 964	0	0,00 €
		Sous total	76 493		838 877,00 €

- **Parcelles bâties :**

CHOUZENOUX	AK 159	BATI	2 484		114 400,00 €
		Sous total			114 400,00 €
		TOTAL GENERAL			953 277,00 €

Considérant que le prix proposé est conforme,

VU le budget Zone d'Activité économique les Fauries 2021 adopté,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE l'acquisition des parcelles telles que listées en amont, moyennant les prix annoncés**
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes authentiques d'achat et tout document nécessaire à l'acquisition de ces parcelles,
- **AUTORISE le Président à déposer un dossier de financement auprès du CD24**
- **NOTE** que le financement sera fléché via un emprunt comme inscrit au budget ZAE Les Fauries.



TEOM 2021 : vote des taux

Monsieur ARMAGHANIAN explique les augmentations des TEOM sur les deux syndicats : SMCTOM de Thiviers et SMD3. Plusieurs raisons :

- Forte augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) qui passe de 25€ la tonne en 2020 à 37€ la tonne en 2021 et qui sera à 65€ la tonne dans 5 ans. Cette taxe se répercute directement sur les usagers
- Des investissements importants au sein du SMD3.

La problématique de notre communauté de communes est que les taux sont très différents selon le secteur ; cela occasionne une inégalité pour les administrés.

Le SMD3 est en train de mettre en place la redevance incitative dont le redevable ne sera pas le propriétaire bailleur mais le locataire ou le propriétaire occupant. Le changement de régime ne changera pas le montant à financer.

Monsieur MOULINIER explique que le fait de ne pas voter les taux entraînerait un manque à gagner important pour le budget de la communauté de communes et de toute façon, la Cour des Comptes nous obligerait à payer. Il propose qu'une étude soit réalisée pour trouver une solution qui permettrait que chaque foyer de la communauté ait accès aux mêmes services à un coût identique.

Monsieur Dominique DURAND explique que le taux du SMCTOM de Thiviers n'avait pas changé depuis presque 20 ans ; que pour l'époque, le taux était très élevé et a permis au syndicat de faire un excédent important qui s'élevait en 2020 à 1,5 millions d'euros. Aujourd'hui, malgré l'excédent existant en 2021, le SMCTOM souhaite une augmentation du taux alors que son absorption par le SMD3 est prévue très prochainement. Il comprend que la communauté de communes doit voter notamment pour ne pas mettre en péril ses finances mais il votera contre afin de marquer sa désapprobation.

Monsieur le Président explique qu'il a pris contact avec le SMD3 afin qu'il vienne devant les élus expliquer les raisons d'une telle hausse. Il indique qu'il a obtenu pour les communes de Villac, Beauregard, Peyrignac de pouvoir accéder à la déchetterie de Condat moyennant une participation du SMD3 au SIRTOM de Brive à hauteur de 26 000€/an et qu'une nouvelle déchetterie va bientôt ouvrir sur Thenon. Enfin, il propose une réflexion pour harmoniser le service au sein du territoire.



TEOM 2021 : vote des taux pour le secteur du SIRTOM de Brive

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	42
Votants :	49
Pour :	49
Contre :	0
Abstention :	0

Monsieur ARMAGHANIAN explique les augmentations des TEOM sur les deux syndicats : SMCTOM de Thiviers et SMD3. Plusieurs raisons :

- Forte augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) qui passe de 25€ la tonne en 2020 à 37€ la tonne en 2021 et qui sera à 65€ la tonne dans 5 ans. Cette taxe se répercute directement sur les usagers
- Des investissements importants au sein du SMD3.

La problématique de notre communauté de communes est que les taux sont très différents selon le secteur ; cela occasionne une inégalité pour les administrés.

Le SMD3 est en train de mettre en place la redevance incitative dont le redevable ne sera pas le propriétaire bailleur mais le locataire ou le propriétaire occupant. Le changement de régime ne changera pas le montant à financer.

Monsieur MOULINIER explique que le fait de ne pas voter les taux entraînerait un manque à gagner important pour le budget de la communauté de communes et de toute façon, la Cour des Comptes nous obligerait à payer. Il propose qu'une étude soit réalisée pour trouver une solution qui permettrait que chaque foyer de la communauté ait accès aux mêmes services à un coût identique.

Monsieur Dominique DURAND explique que le taux du SMCTOM de Thiviers n'avait pas changé depuis presque 20 ans ; que pour l'époque, le taux était très élevé et a permis au syndicat de faire un excédent important qui s'élevait en 2020 à 1,5 millions d'euros. Aujourd'hui, malgré l'excédent existant en 2021, le SMCTOM souhaite une augmentation du taux alors que son absorption par le SMD3 est prévue très prochainement. Il comprend que la communauté de communes doit voter notamment pour ne pas mettre en péril ses finances mais il votera contre afin de marquer sa désapprobation.

Monsieur le Président explique qu'il a pris contact avec le SMD3 afin qu'il vienne devant les élus expliquer les raisons d'une telle hausse. Il indique qu'il a obtenu pour les communes de Villac, Beauregard, Peyrignac de pouvoir accéder à la déchetterie de Condat moyennant une participation du SMD3 au SIRTOM de Brive à hauteur de 26 000€/an et qu'une nouvelle déchetterie va bientôt ouvrir sur Thenon. Enfin, il propose une réflexion pour harmoniser le service au sein du territoire.

Il est proposé au conseil communautaire de fixer les taux de TEOM sur les communes desservies par le secteur du SIRTOM de Brive pour l'exercice 2021.

Les communes pour lesquelles la communauté de communes perçoit la taxe en lieu et place du SIRTOM de la région de Brive sont celles citée ci-dessous.

Vote du taux de TEOM pour la partie fiscalisée

A noter que la part d'incitativité est de 45% (maximum légal) depuis 2018.

Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort

2021	Bases 2021 provisoires	Montant à fiscaliser 2021	taux 2021	Montant Part Incitative	Equivalence en Taux Part incitative	Taux théorique
LA BACHELLERIE	800 871	46 334 €	5,79%	28 438 €	3,55%	9,34%
LA CASSAGNE	157 353	7 563 €	4,81%	3 164 €	2,01%	6,82%
CHATRES	166 093	9 991 €	6,02%	5 888 €	3,55%	9,56%
LES COTEAUX PERIGOURDINS	441 120	30 696 €	6,96%	14 685 €	3,33%	10,29%
CONDAT-SUR-VEZERE	746 940	46 403 €	6,21%	29 650 €	3,97%	10,18%
LADORNAC	305 928	20 069 €	6,56%	10 368 €	3,39%	9,95%
LA FEUILLADE	630 888	39 393 €	6,24%	35 050 €	5,56%	11,80%
LE LARDIN SAINT LAZARE	1 435 964	101 506 €	7,07%	68 828 €	4,79%	11,86%
PAZAYAC	645 737	46 237 €	7,16%	31 511 €	4,88%	12,04%
SAINT-RABIER	462 993	30 273 €	6,54%	18 601 €	4,02%	10,56%
TERRASSON-LAVILLEDIEU	5 897 336	336 763 €	5,71%	291 132 €	4,94%	10,65%
	11 691 223	715 228 €		537 315 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer les taux de TEOM 2021 comme indiqués dans le tableau ci-dessous ;

2021	Bases 2021 provisoires	Montant à fiscaliser 2021	taux 2021
LA BACHELLERIE	800 871	46 334 €	5,79%
LA CASSAGNE	157 353	7 563 €	4,81%
CHATRES	166 093	9 991 €	6,02%
LES COTEAUX PERIGOURDINS	441 120	30 696 €	6,96%
CONDAT-SUR-VEZERE	746 940	46 403 €	6,21%
LADORNAC	305 928	20 069 €	6,56%
LA FEUILLADE	630 888	39 393 €	6,24%
LE LARDIN SAINT LAZARE	1 435 964	101 506 €	7,07%
PAZAYAC	645 737	46 237 €	7,16%
SAINT-RABIER	462 993	30 273 €	6,54%
TERRASSON-LAVILLEDIEU	5 897 336	336 763 €	5,71%
	11 691 223	715 228 €	

- **AUTORISE** Monsieur le Président à faire, dire et signer tout acte relatif à cette disposition.

OBJET : VOTE DU TAUX DE TEOM POUR LE SECTEUR DU SMCTOM DE THIVIERS

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	42
Votants :	49
Pour :	35
Contre :	14

Abstention :	0
---------------------	----------

Il est proposé au conseil communautaire de fixer les taux de TEOM sur les communes desservies par le secteur du SMCTOM de Thiviers pour l'exercice 2021.

Les communes pour lesquelles la communauté de communes perçoit la taxe en lieu et place du SMCTOM de Thiviers sont les suivantes :

BADEFOLS D'ANS, BOISSEUILH, LA CHAPELLE SAINT JEAN, CHOURGNAC D'ANS, COUBJOURS, GRANGE D'ANS, HAUTEFORT, NAILHAC, SAINTE EULALIE D'ANS, SAINTE TRIE, TEILLOTS, TEMPLE LAGUYON, TOURTOIRAC.

Un taux unique est appliqué à l'ensemble de la zone.

Le produit appelé par le SMCTOM de Thiviers s'élève à la somme de 474 456€, ce qui correspond à un taux de 13,80% de TEOM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité :

- **DECIDE** de fixer le produit attendu de la TEOM pour 2021 à 474 456€, et **VOTE** le taux à 13,80 %.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à faire, dire et signer tout acte relatif à cette disposition.

OBJET : VOTE DU TAUX DE TEOM POUR LE SECTEUR DU SMD3

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	42
Votants :	49
Pour :	35
Contre :	11
Abstention :	3

Il est proposé au conseil communautaire de fixer les taux de TEOM sur les communes desservies par le secteur du SMD3 pour l'exercice 2021.

Les Communes pour lesquelles la communauté de communes perçoit la taxe en lieu et place du SMD3 sont : Ajat, Auriac du Périgord, Azerat, Bars, Beauregard de Terrasson, Fossemagne, Gabillou, Limeyrat, Montagnac d'Auberoche, Peyrignac, Sainte-Orse, Thenon, Villac.

Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort

Par délibération en date du 24 septembre 2019, le conseil syndical du SMD3 a modifié les zonages de perception de la TEOM en fonction du service rendu.

3 catégories existent :

Zone 2A Porte à Porte (PAP) : Ajat, Beauregard de Terrasson, Limeyrat

Zone 2B Apport Volontaire (AV) : Gabillou, Montagnac d'Auberoche, Sainte-Orse, Villac

Zone 2C Mixte : Auriac du Périgord, Azerat, Bars, Fossemagne, Peyrignac, Thenon

Il convient donc de voter un taux par zone.

	BASES 2021	Produit appelé	
2 A PAP	1 207 968	172 525,22 €	14,28%
2 B AV	898 280	126 933,24 €	14,13%
2 C MIXTE	3 152 266	457 150,54 €	14,50%
		756 609,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité,

- **DECIDE** de fixer les taux de TEOM au regard du montant appelé par le SMD3, comme suit :
 - à 14,28% pour la zone 2A PAP
 - à 14,13% pour la zone 2B AV
 - à 14,50% pour la zone 2C Mixte
- **AUTORISE** Monsieur le Président à faire, dire et signer tout acte relatif à cette disposition.

QUESTIONS DIVERSES

- **Vaccination** :
*Le dispositif « aller vers » se poursuit vers les centres de Sarlat et Excideuil.
Le centre de vaccination temporaire à Terrasson concerne les administrés des communautés de communes du Terrassonnais et de Vallée de l'Homme de plus de 70 ans. Il y avait 1200 inscrits pour 900 doses.*
- *Monsieur le Président conclut cette séance en se faisant l'écho du mécontentement général sur le dossier de certaines contributions appelées à des fins de financement de la collecte et traitement des ordures ménagères.*

Fin de la séance 22h45.